

Petite précision sur la succession d'un adopté simple

Par **Blinkie**, le 13/12/2011 à 12:52

Bonjour ! [smile4]

Je vous pose mon problème : il s'agit d'une succession d'un adopté simple A, du côté de la famille de l'adoptant, la mère adoptante B est pré-décédée, il reste pour lui succéder :

- sa "grand-mère" C(mère de l'adoptante).
- et le fils D également adopté par B mais d'une adoption plénière.

Je ne sais pas si j'ai bien exposé le problème. Je voulais simplement savoir si ce dernier D a des droits dans la succession du défunt A ou si c'est la grand-mère C qui recueille tout.

A ceux qui pourront m'éclairer, merci!

Par **alex83**, le 13/12/2011 à 13:40

Bonjour,

En combinant 368-1 et 358 on peut se faire une première idée...

Vous avez des éléments de réponses ?